

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :

2 905 643

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

06 53655

51) Int Cl⁸ : B 60 P 7/135 (2006.01), B 60 P 7/15

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 11.09.06.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.03.08 Bulletin 08/11.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : *RENAULT SAS Société par actions simplifiée* — FR.

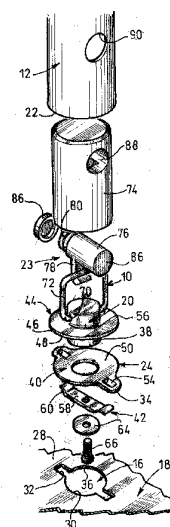
72) Inventeur(s) : MICHELIN DIDIER.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET PHILIPPE KOHN.

54) AGENCEMENT POUR LA FIXATION D'ANNEAUX D'ACCROCHAGE DANS UN VEHICULE.

57) L'invention propose un agencement pour la fixation d'anneaux (10) d'accrochage à l'intérieur de l'espace de chargement d'un habitacle de véhicule automobile, notamment utilitaire, du type qui comporte au moins un logement (16) de maintien qui est formé dans un élément (18) de doublure dudit espace de chargement, et qui est destiné à recevoir un support (20) d'un anneau (10) d'accrochage ou l'extrémité d'une barre (12) d'aménagement, caractérisé en ce qu'il comporte un support (20) commun qui porte l'anneau (10), auquel l'extrémité (22) de la barre (12) d'aménagement est susceptible d'être fixée par des moyens (23) de montage rapide sans démonter l'anneau (10) d'accrochage, qui est susceptible d'être fixé dans le logement (16) de maintien par des moyens (24) de fixation rapide.



FR 2 905 643 - A1



"Agencement pour la fixation d'anneaux d'accrochage dans un véhicule"

L'invention concerne un agencement pour la fixation d'anneaux d'accrochage à l'intérieur de l'espace de chargement d'un habitacle de véhicule automobile.

L'invention concerne plus particulièrement un agencement pour la fixation d'anneaux d'accrochage à l'intérieur de l'espace de chargement d'un habitacle de véhicule automobile, notamment utilitaire, du type qui comporte au moins un logement de maintien qui est formé dans un élément de doublure dudit espace de chargement, et qui est destiné à recevoir un support d'un anneau d'accrochage ou l'extrémité d'une barre d'aménagement.

On connaît de nombreux exemples d'agencements de ce type.

Le document EP-B1-0.588.761 décrit et représente un système d'arrimage d'anneaux dans des rails portés par les parois intérieures d'un véhicule automobile de type fourgon. Ce système ne permet pas la fixation de barres d'aménagement.

D'autres systèmes analogues sont connus de l'état de la technique, notamment des systèmes de verrouillage d'anneaux d'accrochage en des points particuliers du véhicule, mais aucun ne permet la fixation de barres d'aménagement.

Le document US-A-5.282.063 décrit et représente un système de barres d'aménagement télescopiques pour fourgon de type pick-up. Ces barres télescopiques s'étendent transversalement suivant la largeur du fourgon et leurs extrémités opposées sont reçues dans des logements complémentaires qui sont agencés en regard l'un de l'autre dans des cloisons latérales du fourgon. Ce système ne permet pas la fixation d'anneaux d'accrochage.

Par ailleurs, les parois d'un véhicule de type fourgon sont généralement réalisées l'aide de plaques de tôle mince renforcées par des profilés de doublage. L'épaisseur des plaques de tôle

mince les rend impropre à la fixation d'un quelconque anneau d'accrochage ou d'une barre d'aménagement, qui ne peuvent donc être fixés qu'aux profilés de doublage.

Or, les profilés de doublage sont en nombre réduit dans l'habitacle du véhicule. De ce fait, l'affectation d'une partie de l'un de ces profilés à la fixation d'anneaux d'accrochage réduit la place disponible pour la fixation de barres d'aménagement et réciproquement.

L'invention remédie à cet inconvénient en proposant un agencement du type décrit précédemment, comportant un système de fixation mixte convenant aussi bien aux anneaux d'accrochage qu'aux barres d'aménagement.

Dans ce but, l'invention propose un agencement du type décrit précédemment, caractérisé en ce qu'il comporte un support commun qui porte l'anneau, auquel l'extrémité de la barre d'aménagement est susceptible d'être fixée par des moyens de montage rapide sans démonter l'anneau d'accrochage, qui est susceptible d'être fixé dans le logement de maintien par des moyens de fixation rapide.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- les moyens de fixation rapide du support commun comportent des moyens de fixation par baïonnette,
- le logement comporte au moins une cavité qui est formée dans l'élément de doublure, qui est fermée par au moins une paroi dans laquelle est agencé un perçage axial qui est pratiqué sensiblement perpendiculairement à la surface de l'élément de doublure et qui est destiné à recevoir une extrémité sensiblement cylindrique du support commun, et des premiers moyens de fixation par baïonnette, portés par la paroi et formés autour dudit perçage, sont destinés à coopérer avec des seconds moyens de fixation par baïonnette portés par l'extrémité du support commun,
- les premiers moyens de fixation par baïonnette comportent au moins deux encoches, réparties angulairement de

manière régulières autour du perçage de la paroi, qui s'étendent radialement à partir des bords du perçage, et les seconds moyens de fixation par baïonnette comportent au moins deux oreilles, complémentaires des encoches, qui s'étendent radialement à partir de l'extrémité sensiblement cylindrique du support commun et qui sont destinées à être introduites avec le support commun à travers le perçage, puis à être pivotées avec le support commun pour verrouiller le support commun en prenant appui sur une face interne de la paroi, le support comportant par ailleurs des moyens de verrouillage en rotation,

- le support commun comporte :

- un tronçon inférieur de fixation sensiblement cylindrique, qui est destiné à être reçu dans la cavité, sur lequel est monté coulissante axialement et auquel est liée en rotation une rondelle de maintien porteuse des oreilles, qui est rappelée élastiquement axialement vers une position intermédiaire sur le tronçon par l'intermédiaire d'un ressort solidaire du tronçon inférieur,
- un tronçon intermédiaire d'appui, qui comporte une collerette d'appui comportant une face inférieure annulaire d'appui qui est destinée à prendre appui sur une face externe de la paroi et qui comporte au moins une protubérance contre laquelle un embouti complémentaire de la rondelle de maintien est susceptible de venir se verrouiller sous l'action du ressort pour immobiliser la rondelle en rotation afin de former les moyens de verrouillage en rotation du support,
- un tronçon supérieur de montage, qui comporte l'anneau d'accrochage et qui est destiné à recevoir des moyens de montage rapide de l'extrémité de la barre d'aménagement.

- le ressort comporte une portion d'entretoise à partir de laquelle s'étendent au moins deux lames flexibles destinées à prendre appui sous une face inférieure de la rondelle de maintien, ladite portion d'entretoise étant fixée à l'extrémité inférieure du tronçon inférieur de fixation par l'intermédiaire d'un bouchon de serrage dont une vis traverse la portion d'entretoise et est reçue dans un taraudage de l'extrémité inférieure du tronçon inférieur de fixation,

- le tronçon supérieur de montage est sensiblement cylindrique et comporte un perçage diamétral qui est destiné à recevoir au moins une partie d'un fil de l'anneau,

- les moyens de fixation rapide comportent un support de montage sensiblement tubulaire qui est destiné à être reçu et fixé dans l'extrémité de la barre d'aménagement et à l'intérieur duquel est agencé un poussoir transversal qui porte un crochet inférieur susceptible de coopérer sélectivement avec l'anneau de maintien, ledit poussoir étant mobile entre une position d'accrochage dans laquelle le crochet coopère avec l'anneau de maintien et une position de libération dans laquelle le crochet s'écarte de l'anneau pour libérer le support de montage,

- le poussoir est rappelé élastiquement dans le support de montage vers le position d'accrochage par l'intermédiaire d'un ressort transversal dont une extrémité est reçue dans le poussoir et dont l'autre extrémité est reçue dans une coupelle maintenue en butée dans le support de montage par une paroi interne de la barre d'aménagement,

- l'extrémité libre du poussoir opposée au ressort transversal traverse un perçage transversal du support de montage pour permettre la manipulation du poussoir,

- l'extrémité de la barre d'aménagement comporte un perçage, qui est destiné à être agencé en regard du perçage transversal du support de montage, et qui est destiné à être traversé par l'extrémité libre du poussoir pour permettre la

manipulation du poussoir et le montage de la barre d'aménagement sur le support de montage,

- le support de montage comporte une lumière qui est opposée au perçage recevant l'extrémité libre du poussoir, et qui est destinée à permettre l'introduction dudit poussoir dans le support de montage.

- l'élément de doublure est réalisé en tôle et la paroi est venue de matière avec ledit élément de doublure,

- l'élément de doublure est réalisé en bois et la paroi est constituée d'une rondelle qui fixée audit élément de doublure au droit de la cavité creusée dans le bois de l'élément de doublure.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de dessus d'un agencement selon l'invention,

- la figure 1A est une vue de détail en perspective du support de montage,

- la figure 2 est une vue en perspective de dessous d'un agencement selon l'invention,

- la figure 3 est une vue en coupe de l'agencement selon l'invention.

Dans la description qui va suivre, des chiffres de référence identiques désignent des pièces identiques ou ayant des fonctions similaires.

On a représenté sur les figures un agencement pour la fixation d'anneaux d'accrochage 10 qui peuvent recevoir des barres d'aménagement 12 à l'intérieur de l'espace de chargement d'un habitacle de véhicule automobile, notamment utilitaire.

De manière connue un tel agencement comporte au moins un logement 16 de maintien qui est formé dans un élément de doublure 18 dudit espace de chargement. Ce logement 16 est

destiné à recevoir un support 20 d'un anneau 10 d'accrochage ou l'extrémité d'une barre 12 d'aménagement qui est équipée à cet effet.

Conformément à l'invention, l'agencement comporte un support commun 20 qui porte l'anneau 10, auquel l'extrémité 22 de la barre d'aménagement 12 est susceptible d'être fixée par des moyens 23 de montage rapide sans démonter l'anneau 10 d'accrochage, et qui est susceptible d'être fixé dans le logement 16 de maintien par des moyens 24 de fixation rapide.

Plus particulièrement, les moyens 24 de fixation rapide du support commun comportent des moyens de fixation par baïonnette.

A cet effet, le logement 16 comporte au moins une cavité 26 qui est formée dans l'élément 18 de doublure, qui est fermée par au moins une paroi 28 dans laquelle est agencé un perçage 30 axial qui est pratiqué sensiblement perpendiculairement à la surface de l'élément 18 de doublure et qui est destiné à recevoir une extrémité sensiblement cylindrique du support 20 commun.

Par ailleurs, pour verrouiller l'extrémité du support 20 commun au travers du perçage 30, des premiers moyens 32 de fixation par baïonnette, portés par la paroi 28 et formés autour dudit perçage 30, sont destinés à coopérer avec des seconds moyens 34 de fixation par baïonnette portés par l'extrémité du support 20 commun.

Tout mode de réalisation connue de l'état de la technique peut convenir à la bonne mise en oeuvre de l'invention.

Toutefois, comme l'illustrent les figures 1 et 2, les premiers moyens 32 de fixation par baïonnette comportent au moins deux encoches 32, réparties angulairement de manière régulières autour du perçage 30 de la paroi 28, qui s'étendent radialement à partir des bords du perçage 30, et les seconds moyens 34 de fixation par baïonnette comportent au moins deux oreilles 34, complémentaires des encoches, qui s'étendent radialement à

partir de l'extrémité sensiblement cylindrique du support 20 commun et qui sont destinées à être introduites avec le support commun à travers le perçage 30, puis à être pivotées avec le support commun 20 pour verrouiller le support commun 20 en prenant appui sur une face interne 36 de la paroi 28.

Il sera compris que cette disposition n'est pas limitative de l'invention, et que les moyens de fixation par baïonnette pourraient comporter un nombre supérieur d'encoches 32 associées à autant d'oreilles 34.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention, comme l'illustre la figure 2, le support 20 commun comporte un tronçon inférieur 38 de fixation sensiblement cylindrique, qui est destiné à être reçu dans la cavité 26, sur lequel est montée coulissante axialement et auquel est liée en rotation une rondelle 40 de maintien porteuse des oreilles 34, qui est rappelée élastiquement axialement vers une position intermédiaire sur le tronçon par l'intermédiaire d'un ressort 42 solidaire du tronçon inférieur 38.

Plus particulièrement, le ressort 42 comporte une portion d'entretoise 58 à partir de laquelle s'étendent au moins deux lames flexibles 60 destinées à prendre appui sous une face inférieure 62 de la rondelle 40 de maintien, ladite portion d'entretoise 58 étant fixée à l'extrémité inférieure du tronçon inférieur 38 de fixation par l'intermédiaire d'un bouchon 64 de serrage dont une vis 66 traverse la portion d'entretoise 58 et est reçue dans un taraudage 68 de l'extrémité inférieure du tronçon inférieur 38 de fixation.

Le support 20 commun comporte aussi un tronçon intermédiaire 44 d'appui, qui comporte une collerette d'appui 46 comportant une face inférieure annulaire d'appui 48 qui est destinée à prendre appui sur une face externe 50 de la paroi 28 et qui comporte au moins une protubérance 52, représentée à la figure 2, contre laquelle un embouti 54 complémentaire de la rondelle 40 de maintien est susceptible de venir se verrouiller

sous l'action du ressort 42 pour immobiliser la rondelle 40 en rotation,

Le support 20 commun comporte enfin un tronçon supérieur 56 de montage, qui comporte l'anneau 10 d'accrochage et qui est destiné à recevoir les moyens 23 de montage rapide de l'extrémité 22 de la barre 12 d'aménagement.

En particulier, le tronçon supérieur 56 de fixation est sensiblement cylindrique et comporte un perçage 70 diamétral qui est destiné à recevoir au moins une partie d'un fil 72 de l'anneau 10.

Pour permettre un montage fixation rapide de la barre d'aménagement 12, les moyens 23 de montage rapide comportent un support 74 de montage sensiblement tubulaire qui est destiné à être reçu et fixé dans l'extrémité 22 de la barre 12 d'aménagement et à l'intérieur duquel est agencé un poussoir transversal 76 qui porte un crochet inférieur 78 susceptible de coopérer sélectivement avec l'anneau 10 de maintien, ledit poussoir 76 étant mobile entre une position d'accrochage, représenté à la figure 3 dans laquelle le crochet 78 coopère avec l'anneau de maintien 10 et une position de libération (non représentée) dans laquelle le crochet 78 s'écarte de l'anneau 10 pour libérer le support 74 de montage.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention, le poussoir 76 est rappelé élastiquement dans le support 74 de montage vers le position d'accrochage par l'intermédiaire d'un ressort 80 transversal dont une extrémité 82 est reçue dans le poussoir 76 et dont l'autre extrémité 84 est reçue dans une coupelle 86 qui est maintenue en butée fixée dans le support 74 de montage par une paroi interne 13 de la barre 12 d'aménagement.

Avantageusement, l'extrémité libre 86 du poussoir 76 opposée au ressort 80 transversal traverse un perçage 88

transversal du support 74 de montage pour permettre la manipulation du poussoir 76.

Comme l'illustre la figure 1A, le support 74 de montage comporte par ailleurs une lumière 89 qui est opposée au perçage 5 88 recevant l'extrémité libre du poussoir 76, et qui est destinée à permettre l'introduction dudit poussoir 76 dans le support 74 de montage.

Tout mode de fixation connu de l'état de la technique peut être utilisé pour fixer l'extrémité 22 de la barre 12 d'aménagement 10 au support 74 de fixation. Selon un mode préféré de l'invention qui a été représenté à la figure 2, l'extrémité 22 de la barre 12 d'aménagement comporte un perçage 90, qui est destiné à être agencé en regard du perçage 88 transversal du support 74 de montage, et qui est destiné à être traversé par l'extrémité libre 86 15 du poussoir 76 pour permettre à la fois la manipulation du poussoir 76 et le montage de la barre 12 d'aménagement sur le support 74 de montage.

La barre 12 d'aménagement pourrait aussi être simplement collée ou soudée ou rivetée ou sertie au support 74 de montage.

20 Il convient de noter que l'invention est en ceci particulièrement avantageuse que la barre 12 d'aménagement peut être assemblée au support de montage indifféremment avant ou après le montage du support 20 dans le logement 16 de maintien. La barre 12 peut donc soit être fixée sur l'anneau 10, le support 20 étant déjà fixé dans le logement 16, soit être 25 préalablement fixée à l'anneau 10, et dans ce cas l'ensemble constitué de la barre 12 et du support sont alors fixés dans le logement 16.

Par ailleurs, l'invention est particulièrement adaptée à 30 l'utilisation de barres 12 télescopiques comportant deux parties montées coulissantes l'une dans l'autre. Dans ce cas, la barre 12 peut être montée entre deux logements 16 en vis à vis, et la fixation de chacune des extrémités de la barre sur les supports

20, dépourvue de jeux, rend possible l'utilisation d'une barre 12 télescopique dépourvue de moyens de blocage du coulissement de ses parties coulissantes.

Deux variantes de l'invention sont possibles selon
5 l'aménagement de l'habitacle du véhicule.

Selon un mode de réalisation qui a été représenté à la figure 1, l'élément de doublure est réalisé en tôle et la paroi 28 est venue de matière avec ledit élément de doublure.

Selon un mode de réalisation qui a été représenté en
10 variante à la figure 3, l'élément de doublure est réalisé en bois et en la paroi 28 est constituée d'une rondelle qui est fixée audit élément de doublure au droit de la cavité 26 creusée dans le bois de l'élément de doublure.

L'invention permet donc de fixer de manière rapide et
15 fiable des anneaux 10 ou des barres d'aménagement 12 dans l'habitacle d'un véhicule utilitaire.

REVENDEICATIONS

1. Agencement pour la fixation d'anneaux (10) d'accrochage à l'intérieur de l'espace de chargement d'un habitacle de véhicule automobile, notamment utilitaire, du type
5 qui comporte au moins un logement (16) de maintien qui est formé dans un élément (18) de doublure dudit espace de chargement, et qui est destiné à recevoir un support (20) d'un anneau (10) d'accrochage ou l'extrémité d'une barre (12) d'aménagement,

10 caractérisé en ce qu'il comporte un support (20) commun qui porte l'anneau (10), auquel l'extrémité (22) d'une barre (12) d'aménagement est susceptible d'être fixée par des moyens (23) de montage rapide sans démonter l'anneau (10) d'accrochage, qui est susceptible d'être fixé dans le logement (16) de maintien par
15 des moyens (24) de fixation rapide.

2. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les moyens (24) de fixation rapide du support commun comportent des moyens de fixation par baïonnette.

20 3. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le logement comporte au moins une cavité (16) qui est formée dans l'élément (18) de doublure, qui est fermée par au moins une paroi (28) dans laquelle est agencé un perçage axial (30) qui est pratiqué sensiblement
25 perpendiculairement à la surface de l'élément (18) de doublure et qui est destiné à recevoir une extrémité sensiblement cylindrique du support (20) commun, et en ce que des premiers moyens (32) de fixation par baïonnette, portés par la paroi (28) et formés autour dudit perçage (30), sont destinés à coopérer avec des
30 seconds moyens (34) de fixation par baïonnette portés par l'extrémité du support (20) commun.

4. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les premiers moyens de fixation par

baïonnette comportent au moins deux encoches (32), réparties angulairement de manière régulières autour du perçage (30) de la paroi (28), qui s'étendent radialement à partir des bords du perçage (30), et en ce que les seconds moyens de fixation par
5 baïonnette comportent au moins deux oreilles (34), complémentaires des encoches (32), qui s'étendent radialement à partir de l'extrémité sensiblement cylindrique du support (20) commun et qui sont destinées à être introduites avec le support commun à travers le perçage (30), puis à être pivotées avec le support (20)
10 commun pour verrouiller le support (20) commun en prenant appui sur une face interne (36) de la paroi (28), le support (20) comportant par ailleurs des moyens de verrouillage en rotation.

5. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le support (20) commun comporte :

15 - un tronçon inférieur (38) de fixation sensiblement cylindrique, qui est destiné à être reçu dans la cavité (26), sur lequel est montée coulissante axialement et auquel est liée en rotation une rondelle (40) de maintien porteuse des oreilles (34), qui est rappelée élastiquement axialement vers une position
20 intermédiaire sur le tronçon (38) par l'intermédiaire d'un ressort (42) solidaire du tronçon inférieur (38),

- un tronçon (44) intermédiaire d'appui, qui comporte une collerette (46) d'appui comportant une face (48) inférieure annulaire d'appui qui est destinée à prendre appui sur une face
25 externe (50) de la paroi (28) et qui comporte au moins une protubérance (52) contre laquelle un embouti (54) complémentaire de la rondelle (40) de maintien est susceptible de venir se verrouiller sous l'action du ressort (42) pour immobiliser la rondelle (40) en rotation afin de former les moyens de
30 verrouillage en rotation du support (20),

- un tronçon supérieur (56) de fixation, qui comporte l'anneau (10) d'accrochage et qui est destiné à recevoir les

moyens (23) de montage rapide de l'extrémité (22) de la barre (12) d'aménagement.

6. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le ressort (42) comporte une portion d'entretoise (58) à partir de laquelle s'étendent au moins deux lames (60) flexibles destinées à prendre appui sous une face inférieure (62) de la rondelle (40) de maintien, ladite portion d'entretoise (58) étant fixée à l'extrémité inférieure du tronçon inférieur (38) de fixation par l'intermédiaire d'un bouchon (64) de serrage dont une vis (66) traverse la portion d'entretoise (58) et est reçue dans un taraudage (68) de l'extrémité inférieure du tronçon inférieur (38) de fixation.

7. Agencement selon l'une quelconque des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que le tronçon (56) supérieur de fixation est sensiblement cylindrique et comporte un perçage (70) diamétral qui est destiné à recevoir au moins une partie d'un fil (72) de l'anneau (10).

8. Agencement selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que les moyens (23) de montage rapide comportent un support (74) de montage sensiblement tubulaire qui est destiné à être reçu et fixé dans l'extrémité (22) de la barre (12) d'aménagement et à l'intérieur duquel est agencé un poussoir (76) transversal qui porte un crochet (78) inférieur susceptible de coopérer sélectivement avec l'anneau (10) de maintien, ledit poussoir (76) étant mobile entre une position d'accrochage dans laquelle le crochet (78) coopère avec l'anneau (10) de maintien et une position de libération dans laquelle le crochet (78) s'écarte de l'anneau (10) pour libérer le support (74) de montage.

9. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le poussoir (76) est rappelé élastiquement dans le support (74) de montage vers la position d'accrochage par l'intermédiaire d'un ressort (80) transversal dont une extrémité (82) est reçue dans le poussoir (76) et dont l'autre extrémité (84)

est reçue dans une coupelle (86) maintenue en butée dans le support (74) de montage par une paroi interne (13) de la barre (12) d'aménagement.

10. Agencement selon la revendication précédente, 5 caractérisé en ce que l'extrémité libre (86) du poussoir (76) opposée au ressort transversal (80) traverse un perçage (88) transversal du support (74) de montage pour permettre la manipulation du poussoir (76).

11 Agencement selon la revendication précédente, 10 caractérisé en ce que le support (74) de montage comporte une lumière (89) qui est opposée au perçage (88) recevant l'extrémité libre du poussoir (76), et qui est destinée à permettre l'introduction dudit poussoir (76) dans le support (74) de montage.

12. Agencement selon l'une des revendications 10 ou 11, 15 caractérisé en ce que l'extrémité de la barre d'aménagement comporte un perçage (90), qui est destiné à être agencé en regard du perçage (88) transversal du support (74) de montage, et qui est destiné à être traversé par l'extrémité libre (86) du poussoir (76) pour permettre la manipulation du poussoir (76) et 20 le montage de la barre (12) d'aménagement sur le support (74) de montage.

13. Agencement selon l'une des revendications 3 à 12, caractérisé en ce l'élément de doublure est réalisé en tôle et en ce que la paroi (28) est venue de matière avec ledit élément de 25 doublure.

14. Agencement selon l'une des revendications 3 à 12, caractérisé en ce que l'élément de doublure est réalisé en bois et en ce que la paroi (28) est constituée d'une rondelle qui fixée audit élément de doublure au droit de la cavité (26) creusée dans 30 le bois de l'élément de doublure.

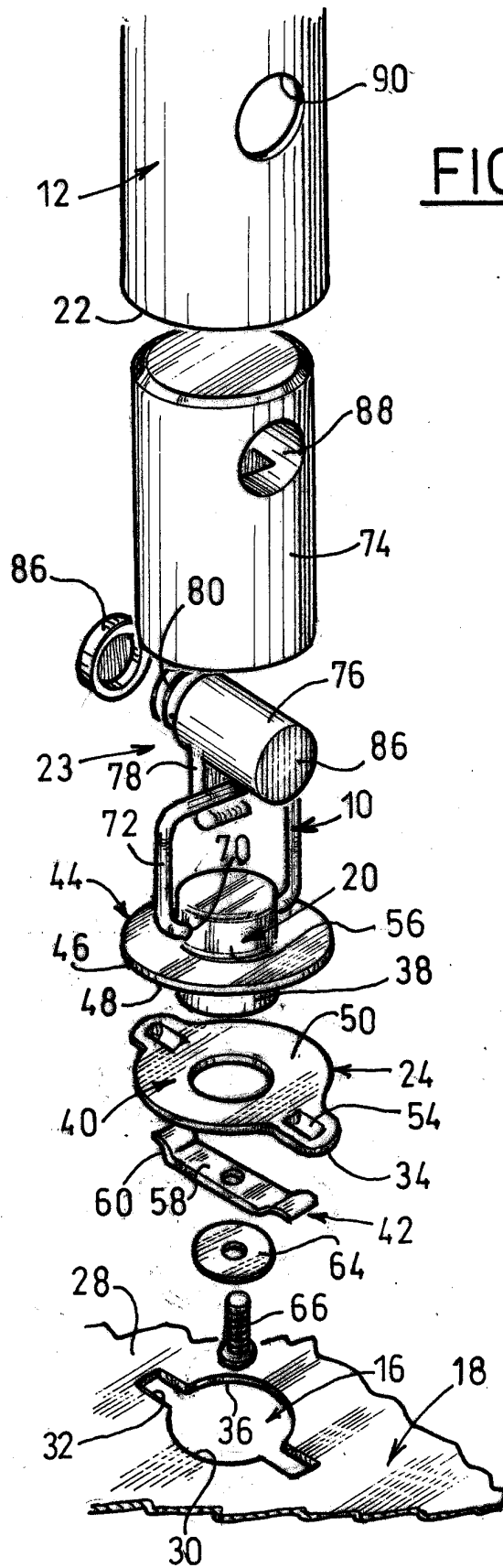


FIG.1

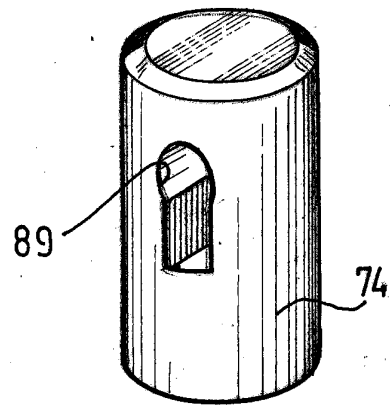
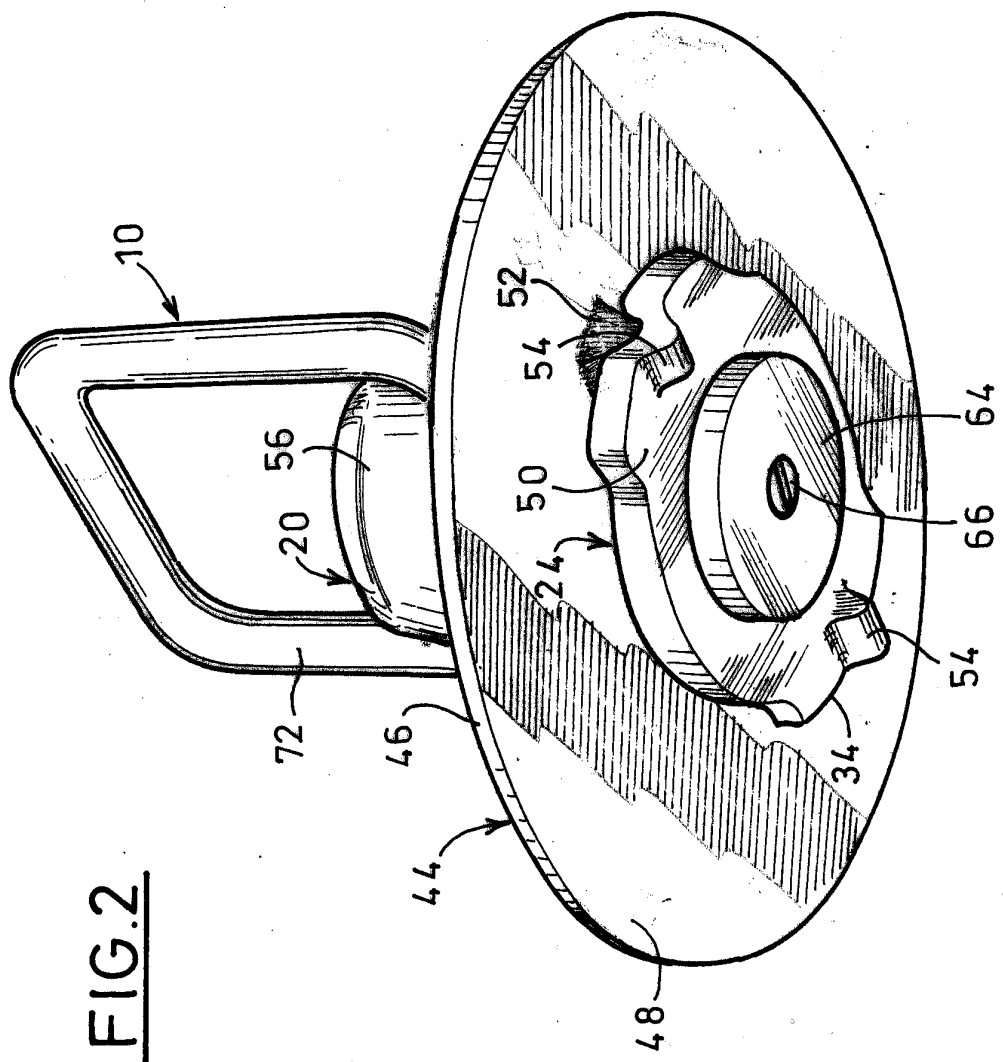


FIG.1A



**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
 national

FA 685659
 FR 0653655

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 1 162 112 A1 (SORTIMO SPEEDWAVE GMBH [DE]) 12 décembre 2001 (2001-12-12) * le document en entier * -----	1	B60P7/08 B60P7/135 B60P7/15
A	EP 0 061 085 A1 (TSENG TSIUNG SIUNG) 29 septembre 1982 (1982-09-29) -----		
A	US 4 091 744 A (CRISSY CHARLES F ET AL) 30 mai 1978 (1978-05-30) -----		
A	DE 88 00 572 U1 (RAILETUOTE OY, KANKAANPAEAE, FI) 3 mars 1988 (1988-03-03) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60P B60R
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		27 avril 2007	Nordlund, Jan
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0653655 FA 685659**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 27-04-2007

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1162112	A1	12-12-2001	AT 337201 T	15-09-2006
EP 0061085	A1	29-09-1982	DE 3262268 D1	28-03-1985
			ES 272539 Y	01-10-1984
			JP 1432722 C	24-03-1988
			JP 57155190 A	25-09-1982
			JP 62020076 B	02-05-1987
			NO 820910 A	22-09-1982
			US 4400856 A	30-08-1983
US 4091744	A	30-05-1978	AUCUN	
DE 8800572	U1	03-03-1988	AUCUN	